



Organisation
internationale
du Travail

► Semaine mondiale de la protection sociale



► Ensemble pour une
protection sociale universelle
dans le cadre de l'avenir du travail,
et pour atteindre l'ODD 1.3



Les participants à la Semaine mondiale de la protection sociale, organisée sous les auspices de l'OIT du 25 au 28 novembre 2019 à Genève, ont reconnu et souligné que :

La sécurité sociale est un droit humain et un investissement à haut rendement dans le développement économique et social :

- Des systèmes de protection sociale correctement gérés préviennent la pauvreté, réduisent les inégalités, l'exclusion sociale et l'insécurité économique, favorisent l'égalité des chances, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité raciale, contribuent à l'employabilité des travailleurs et à la productivité des entreprises, et servent de catalyseur pour la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ;
- La protection sociale agit également comme un stabilisateur automatique et a un effet multiplicateur en contribuant au bien-être de la population, à l'emploi décent et productif, à la réduction de l'insécurité économique, à la promotion de l'entrepreneuriat et des entreprises plus durables, à la lutte contre les inégalités de revenus, ainsi qu'à la promotion d'une croissance inclusive et durable ;
- Des systèmes de protection sociale universels, équitables et durables sont plus que jamais indispensables pour renforcer le contrat social et promouvoir la justice sociale, la solidarité, la cohésion et la paix ;

55 pour cent de la population mondiale n'a toujours pas accès à la moindre forme de protection sociale :

- Il ne reste que dix ans pour réaliser le Programme de Développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, y compris l'Objectif de Développement durable (ODD) 1.3 « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » en « mettant en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale » ;
- Le déficit de couverture de la protection sociale est principalement lié à un sous-investissement massif dans la protection sociale ;
- Pour combler le déficit de couverture et les besoins en financement, et parvenir à des socles de protection sociale pour tous, il est nécessaire de mobiliser un investissement supplémentaire de 527 milliards de dollars des États Unis par an, soit en moyenne 1,6 pour cent du PIB des pays en développement ;

Aujourd'hui, les sociétés dans leur ensemble sont confrontées à de profondes transformations, induites par les innovations technologiques, les transitions démographiques, le changement climatique, la mondialisation, la mobilité accrue de la main-d'œuvre ainsi que la généralisation de l'informalité et des inégalités :

- ▶ La protection sociale facilite le changement - investir dans la protection sociale permet de gérer les transitions, libère les gens de la peur, brise le cercle vicieux de la pauvreté et de la vulnérabilité, contribue à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et, ce faisant, aide à la transformation inévitable de nos sociétés et économies ;
- ▶ La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, de 2019, promeut une approche centrée sur l'humain pour l'avenir du travail, qui place les droits, les besoins et les aspirations des travailleurs, ainsi que les droits de tous les êtres humains, au cœur des politiques économiques, sociales et environnementales ;
- ▶ Elle appelle à des systèmes de protection sociale universels, complets, adaptés et durables, offrant à tous des niveaux adéquats de prestations ; ces systèmes sont par essence « centrés sur l'humain » ;
- ▶ Les systèmes de protection sociale, y compris les socles, doivent s'adapter aux réalités d'un monde nouveau pour maintenir leur fonction de protection et soutenir les transformations de l'économie et de la société.



Semaine mondiale de la protection sociale, 2019, Genève, Suisse.

Sur la base de ces observations, la Semaine mondiale de la protection sociale a appelé à un ensemble d'actions pour garantir des systèmes de protection sociale universels, complets, adaptés et durables qui offrent à tous des niveaux adéquats de prestations :

La protection sociale universelle est abordable et devrait devenir une priorité nationale et mondiale...

- ▶ Encourager tous les acteurs à faire de la protection sociale universelle une priorité absolue et accroître les efforts pour atteindre l'ODD 1.3 d'ici 2030 ; ceci passe par un renforcement – aux niveaux national et international - de la volonté politique de combler les déficits de couverture et d'obtenir les financements supplémentaires nécessaires au travers de la solidarité nationale et internationale ;
- ▶ Créer au niveau national l'espace fiscal nécessaire pour la protection sociale, par le biais des impôts et des cotisations de sécurité sociale, sur la base des principes de solidarité, d'équité et de durabilité ;

...cependant elle requiert des investissements accrus fondés sur la solidarité nationale et internationale.

- ▶ Passer d'une approche minimaliste de la solidarité à une solidarité au travers de l'ensemble de la société, entre les riches et les pauvres, les employeurs et les travailleurs, les personnes en bonne santé et les malades, les travailleurs et les chômeurs, entre les générations, entre les hommes et les femmes, renforçant ainsi la cohésion sociale et la viabilité financière des systèmes de protection sociale ;
- ▶ Renforcer les efforts mondiaux et nationaux visant à créer des systèmes fiscaux cohérents et progressifs, et mobiliser les ressources nécessaires pour la protection sociale, la santé et l'éducation, en élargissant l'assiette fiscale, en créant de nouveaux instruments innovants, et en mettant fin à l'évasion fiscale et aux paradis fiscaux ;
- ▶ Afin de compléter les efforts nationaux de mobilisation des ressources, le cas échéant, augmenter l'aide publique au développement pour la protection sociale et envisager la création, le plus rapidement possible, d'un fonds mondial de protection sociale pour appuyer la mise en place de systèmes nationaux de protection sociale, renforcer leur pérennisation et accroître leur résilience aux chocs ;

La protection sociale universelle requiert des politiques sociales inclusives basées sur le dialogue national...

- ▶ Faire du droit humain à la sécurité sociale une réalité pour tous en formulant et en mettant en œuvre des politiques de protection sociale inclusives qui ne laissent personne de côté, conformément à la Recommandation de l'OIT sur les Socles de Protection Sociale, 2012 (No. 202) et l'ODD 1.3 de l'Agenda 2030 pour le Développement durable ;
- ▶ Impliquer les organisations de travailleurs et d'employeurs et d'autres parties prenantes, dans l'évaluation des situations nationales de protection sociale et dans la conception, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'amélioration continue des politiques nationales de protection sociale, qui soient inclusives pour tous, et qui prennent en compte notamment les personnes opérant dans l'économie informelle ; cette implication passe par un dialogue social efficace et la participation plus large d'autres acteurs, et par l'institutionnalisation des processus participatifs ;

...qui soient cohérentes et coordonnées avec d'autres politiques publiques pour maximiser leur impact...

- ▶ Veiller à ce que les politiques nationales de protection sociale fassent partie intégrante d'un ensemble complet et cohérent de réponses politiques et que des mécanismes de coordination entre la protection sociale et les autres politiques publiques, soient mis en place ; il s'agit de celles sur le développement économique, l'emploi, le développement des entreprises et la responsabilité sociale des entreprises, la fiscalité, la santé, le bien-être et les services à la personne, l'éducation, l'égalité des genres, la nutrition, l'agriculture, les migrations ainsi que les politiques visant à atténuer les effets du changement climatique et à formaliser l'économie ;
- ▶ Reconnaître qu'une telle coordination des politiques aboutit à leur fertilisation croisée et accroît leurs résultats respectifs, ce qui renforce également la manière dont la protection sociale agit comme catalyseur pour la réalisation des autres ODD, notamment les ODD 3.8, 5.4, 8.5, 10.4 et 16.6 ;

...et développées au travers de partenariats forts...

- ▶ Reconnaître que la protection sociale est le fait de nombreux ministères, partenaires sociaux et société civile, institutions internationales, et nécessite donc des partenariats solides pour construire une vision commune et s'accorder sur les priorités. Celles-ci doivent être ancrées dans les principes reconnus par les normes internationales ; il est également important de traduire cette vision commune en actions coordonnées et cohérentes ;
- ▶ Soutenir l'appel à l'action formulé par le Partenariat mondial pour la Protection Sociale Universelle (USP2030) ;

Ces politiques devraient bâtir des systèmes de protection sociale complets, durables et fondés sur les droits...

- ▶ Mettre en place des systèmes de protection sociale durables, complets et fondés sur les droits, comprenant des régimes contributifs et non contributifs qui garantissent des socles de protection sociale pour tous tout au long du cycle de la vie et donnent progressivement accès à des niveaux de prestations plus élevés, ce qui peut passer par l'extension des régimes d'assurances sociales à tous ceux qui ont une capacité contributive, y compris ceux dans l'économie informelle ;
- ▶ Souligner l'importance de ratifier et d'appliquer dûment les instruments internationaux relatifs aux droits humains et à la sécurité sociale ;

...adaptés pour faire face aux risques du cycle de vie, y compris pour ceux qui sont exclus totalement ou partiellement...

- ▶ Adapter les systèmes de protection sociale pour qu'ils puissent dans le cadre des réalités nouvelles, de l'évolution rapide et des transformations majeures des économies et des sociétés, protéger les personnes contre un éventail plus large de risques tout au long de leur vie ; il s'agit de protéger les enfants et les jeunes, les femmes et les hommes, les personnes handicapées, les travailleurs quel que soit le type d'emploi, y compris ceux dans les nouvelles formes d'emploi, ainsi que les personnes âgées, en accordant une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité ;
- ▶ Adopter des mécanismes et des régimes innovants, plus réactifs et plus flexibles, en particulier en ce qui concerne la collecte des cotisations, l'examen des conditions d'éligibilité et l'octroi des prestations et qui favorisent la portabilité effective des droits en matière de sécurité sociale à l'intérieur des pays et au-delà des frontières ;

...étendus à l'économie informelle et facilitant la formalisation...

- ▶ Souligner que seules des solutions innovantes et adaptées fondées sur le dialogue social et répondant aux besoins divers des acteurs opérant dans l'économie informelle peuvent garantir efficacement la protection sociale universelle et faciliter leur transition vers l'économie formelle ;
- ▶ Promouvoir l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle moyennant la combinaison de régimes contributifs et non contributifs et un ensemble cohérent et complet de politiques publiques (formation professionnelle, emploi, développement des entreprises) afin de faciliter la formalisation des travailleurs et des entreprises ;

Ces politiques devraient inclure : les populations rurales...

- Proposer des solutions politiques durables, coordonnées et équitables pour surmonter les barrières d'accès à la protection sociale dans le monde rural, pour promouvoir le développement rural, tout en tenant compte des besoins spécifiques et des vulnérabilités survenant au cours de la vie et à la suite de chocs ;

...les travailleurs migrants...

- Adapter les politiques et les systèmes de protection sociale aux flux migratoires, pour répondre - que cela soit dans les pays d'origine ou de destination - aux besoins spécifiques des migrants et de leurs familles ainsi que des demandeurs d'asile et des réfugiés, conformément aux obligations découlant des instruments internationaux ;
- Protéger les personnes migrantes et celles qui retournent dans leur pays d'origine moyennant des mesures unilatérales, ou au travers d'accords bilatéraux et multilatéraux de sécurité sociale, et enfin en incorporant des dispositions de protection sociale dans les accords bilatéraux concernant le travail ;

...les personnes handicapées...

- Faire en sorte que les systèmes de protection sociale incluent les personnes handicapées conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et selon une approche fondée sur les droits ;
- Contribuer à l'autonomisation et à l'inclusion des personnes handicapées, notamment en prenant en compte les coûts liés au handicap, par une double approche qui garantit que le système de protection sociale assure à la fois l'accès effectif au régime général et aux prestations spécifiques nécessaires pour les personnes handicapées ;

...les personnes opérant dans l'économie numérique...

- Garantir l'accès à une protection sociale adéquate à l'ensemble des travailleurs, quel que soit leur type d'emploi, y compris pour ceux opérant sur des plateformes numériques nationales ou transnationales ; ceci passe par le développement de cadres juridiques efficaces qui réaffirment l'importance de la relation de travail et garantissent la portabilité des droits, ainsi que de mécanismes de financement durables et équitables ;

...tout en restant fidèle aux principes établis par les instruments internationaux de sécurité sociale...

- ▶ Réaffirmer la pertinence continue des instruments juridiques internationaux de sécurité sociale pour traduire le droit à la sécurité sociale en droit national et servir de guide pour l'évaluation et le développement des systèmes nationaux de protection sociale ;
- ▶ Rester fidèle aux principes qui y sont consacrés, notamment la responsabilité générale et principale de l'État d'assurer, en consultation avec les partenaires sociaux et les représentants des personnes protégées, le bon fonctionnement et la durabilité de systèmes de protection sociale complets fondés sur la solidarité sociale et de poursuivre les objectifs de la couverture universelle et la fourniture de prestations adéquates et prévisibles ;
- ▶ Prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour consacrer les normes et principes internationalement reconnus, en particulier pour concevoir des cadres juridiques complets et prévisibles ;

...en s'appuyant sur un dialogue national efficace et des approches participatives.

- ▶ Promouvoir le dialogue national inclusif et le tripartisme en tant qu'éléments essentiels de la justice sociale et de la cohésion sociale, et d'éléments constitutifs de systèmes de protection sociale bien gouvernés, responsables et durables ;
- ▶ Soutenir le dialogue et les processus participatifs qui permettent de trouver un équilibre entre les effets économiques et les objectifs sociaux des systèmes nationaux de sécurité sociale, de maintenir un consensus social en faveur du progrès économique et social, et de renforcer l'appropriation et la volonté politique d'agir, en particulier pour relever les défis associés à l'avenir du travail ;
- ▶ Souligner que les organisations d'employeurs et de travailleurs jouent un rôle essentiel dans la promotion et la protection des systèmes de protection sociale fondés sur les droits, y compris des socles, pour garantir que personne ne soit exclue de ces systèmes ;
- ▶ Souligner le caractère essentiel des cotisations de sécurité sociale et notamment de la part « employeurs » et de la part « travailleurs » pour garantir la durabilité des systèmes de protection sociale ainsi que la nécessité de se conformer aux législations nationales à cet égard ;
- ▶ Appeler l'OIT à mobiliser son pouvoir de rassemblement unique et son expérience internationale pour faciliter l'engagement de tous les partenaires sociaux en développant des approches d'ensemble destinées au renforcement des capacités à long terme qui répondent aux besoins des mandants au niveau des pays ;

Etendre à tous la protection sociale en santé.

- ▶ Renforcer les efforts, conformément à la Déclaration politique des Nations Unies de 2019 sur la couverture sanitaire universelle, en vue d'atteindre l'ODD 3.8, notamment par la protection contre les risques financiers, l'accès à des services de santé de qualité et l'accès à des médicaments et des vaccins essentiels, sûrs, efficaces, de qualité et abordables pour tous ;
- ▶ Développer des cadres juridiques solides, une gouvernance participative ainsi qu'une mobilisation accrue des fonds publics nationaux pour la santé et intégrer les régimes de protection sociale en santé afin de mettre un terme à la fragmentation, de fournir des prestations adéquates et d'adapter les processus de gestion des prestations ;

Développer des systèmes de retraite viables et adéquats.

- ▶ Relever les défis liés à la croissance économique non inclusive, au vieillissement de la population, à l'informalité et à l'évolution du monde du travail moyennant des politiques économiques, fiscales, sociales et du travail cohérentes afin de garantir des systèmes de retraite conformes aux normes internationales de la sécurité sociale et aux principes fondamentaux d'universalité de la couverture, du caractère prévisible et adéquat des prestations, de viabilité financière, de solidarité sociale et de financement collectif ;

Rendre les systèmes de protection sociale sensibles au genre.

- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des systèmes de protection sociale sensibles aux considérations de genre en tant que moyen essentiel pour atteindre les ODD 1 et 5, et en tant que moyen permettant d'éliminer les lacunes de couverture, lutter contre les inégalités de genre exacerbées par des formes de discrimination multiples et croisées et autonomiser les femmes et les filles, ainsi que pour contribuer à la durabilité et à la productivité de la main-d'œuvre en garantissant des conditions de travail décentes ;

Concevoir des stratégies intégrées de soins et de services.

- ▶ Coordonner les politiques de protection sociale avec les politiques qui améliorent l'accès à des services de soins de qualité avec une répartition plus équitable des soins, l'accès des femmes à un travail décent comme moyen d'améliorer la productivité et les revenus des femmes et de réduire la pauvreté et l'exclusion ;
- ▶ Promouvoir les droits et la protection des soignants, des individus et des familles à la recherche de soins, en incorporant des mécanismes qui offrent des prestations sensibles aux considérations de genre ;

Rendre les systèmes de protection sociale réactifs et résilients au changement climatique.

- ▶ Concevoir des systèmes de protection sociale résilients au changement climatique et financièrement viables qui répondent aux besoins des personnes touchées par les chocs et les désastres liés au climat et par les effets négatifs des politiques conçues pour atténuer le changement climatique ;
- ▶ Reconnaître le rôle de la protection sociale dans la lutte contre le changement climatique et assurer une transition juste vers des économies et des sociétés plus vertes tout en encourageant les gouvernements et les partenaires sociaux à travailler ensemble à cet effet ;

Permettre aux systèmes de protection sociale d'offrir une réponse en cas de désastres et de crises.

- ▶ Dans le contexte du lien entre l'aide humanitaire et l'aide au développement, souligner la nécessité de développer des politiques et des systèmes, pour assurer un accès continu et durable au droit humain à la sécurité sociale pour les populations exposées à des situations de désastres, de crise et de conflit ;
- ▶ Exploiter pleinement le potentiel du dialogue social et des partenariats multipartites et favoriser la mise en commun des moyens financiers et humains pour appuyer le développement, la pérennisation et la résilience des systèmes de protection sociale face aux chocs ;

Soutenir l'apprentissage tout au long de la vie et les transitions sur le marché du travail.

- ▶ Renforcer les politiques de protection sociale, et leurs liens avec les politiques d'éducation et de formation professionnelle, pour mieux soutenir les personnes dans les transitions professionnelles, et leur permettre de bénéficier des opportunités d'un monde du travail en mutation ;

Exploiter les nouvelles technologies.

- ▶ Exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies pour étendre la couverture de protection sociale à ceux qui en sont exclus, pour réduire les coûts et la fraude, pour accroître l'accès aux prestations et services grâce à des améliorations dans la planification et le fonctionnement des systèmes de protection sociale ;
- ▶ Parallèlement, garantir la protection des données, la confidentialité et la bonne gestion, notamment par le biais de cadres politiques et juridiques et de mécanismes de mise en œuvre efficaces, et en renforçant l'expertise et les capacités dans ces domaines ;

Sensibiliser et créer une culture de protection sociale.

- Reconnaître la nécessité de créer et de renforcer une culture de protection sociale au travers de la société dans son ensemble pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de protection sociale adéquates comme moyen de pérenniser le contrat social, d'accélérer la réalisation des droits en matière de protection sociale et de permettre l'émergence d'un fort consensus autour des réformes des politiques sociales et l'obtention de résultats.

Organisation internationale du Travail
socialprotectionweek.org
ilo.org